

CHARTRE pour : SACIERGES SAINT MARTIN « VILLAGE »

COMMISSION « Environnement et Paysage Rural »

ASPECTS JURIDIQUES : Règlement de la Commission

La Commission est présidée par Le Maire ou un adjoint délégué.

La Commission est composée de membres élus et de membres résidents du village représentant le bourg et l'ensemble des hameaux constituant la Commune de Sacierges Saint Martin.

Les membres résidents sont désignés parmi les personnes ayant fait acte de candidature : la représentation est fixée à 2 ou 3 membres maxi par entité à savoir :

- le Bourg, le Peu
- le Plaix, La Minière, La Petite Minière
- la Puychallerie, Le Loudieu, Le Colombier, Le Recheuil, La Lande
- Chéniers, La Croix de la Barre, La Barre, Le Barreau, la Loge

Chaque entité est porteuse de projets de proximité et s'implique dans leur réalisation.

Une assemblée générale se réunit 1 fois par an, au cours de cette assemblée il pourra être procédé à la radiation ou à l'intégration de nouveaux membres.

Des réunions publiques pourront être organisées pour débattre de sujet concernant notamment le développement de la Commune (urbanisme, carte communale, etc.)

Objectif fondateur de la Commission.

La Commission prend acte du caractère rural de la Commune et s'oblige à prendre en compte les activités économiques agricoles et artisanales qui s'exercent sur la Commune. Elle déclare par ailleurs qu'il ne peut y avoir d'incompatibilité majeure entre activités économiques et protection de l'environnement, des paysages et de la nature tels qu'ils s'expriment.

Par conséquent, son action première visera à proposer des solutions à même de résoudre les difficultés rencontrées.

Prise en compte des caractéristiques du milieu

- un paysage de bocage traditionnel orienté vers l'élevage
- un relief accentué, formé de vallons ou se dévoilent des perspectives attrayantes
- des villages/hameaux dispersés ayant leurs particularités
- un bâti traditionnel type encore très présent
- un site remarquable inclus dans le Parc Naturel régional de la Brenne
- une rivière classée 1^{ère} catégorie
- des zones humides et étangs artificiels
- géologie, etc.

Les champs d'actions de la Commission (liste non limitative)

- promouvoir toutes activités d'identification et de valorisation des lieux remarquables.-
- proposer des actions d'aménagement
- participer aux concours de fleurissement

- aider à la découverte du milieu naturel
- faire connaître les pratiques alternatives respectueuses de la nature et de l'environnement
- favoriser les activités d'accueil et de tourisme rural
- réhabiliter les sites, cheminement de randonnée
- participer (ou réaliser) des manifestations villageoises en rapport avec les objectifs de la Commission exemples :
 - « journée de l'environnement »
 - « les productions du village »
 - « tenues et outils d'époque » etc....
- monter des projets et dossiers de subventions auprès des organismes ou collectivités
- aider, inciter au développement de projets imaginés dans les hameaux
- sensibiliser aux pratiques respectueuses du milieu naturel
- faire participer les associations d'insertions pour réaliser certaines tâches.

LES DEMARCHES DE PROJETS ET LEUR REALISATION

- les projets sont présentés en Commission pour un échange d'avis qui a pour intention : d'aider à préciser les projets et les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers) les conditions à réunir pour assurer la pérennité du projet (moyen d'entretien)
- Les projets présentés par les « animateurs » de chaque entité (bourg, hameaux) seront priorisés en fonction des moyens à réunir pour leur réalisation. Un calendrier pluriannuel pourra être défini.
- Les projets mettant en œuvre des moyens importants pourront dûment être mis en œuvre par des assistances extérieures.

Une volonté de pragmatisme présidera à la prise de décision.

- Ce qui est réalisable avec peu de moyens doit être programmé rapidement.
- On n'oubliera pas les autres charges affectées aux cantonniers ainsi que des moyens disponibles.

CONCLUSIONS :

Se préoccuper de Sacierges Saint Martin « VILLAGE » aujourd'hui c'est :

- Préserver l'avenir
- Offrir une opportunité de développement
- Permettre aux enfants de vivre au village pour le bonheur de tous et de chacun.

PROPOSITIONS DE NOMS POUR LA COMMISSION

- SACIERGES SAINT MARTIN « VILLAGE »

Commission : « de préservation et valorisation du paysage rural de son environnement »

OU - Commission : « Agir pour la préservation et la valorisation de son paysage rural »

OU - Commission : « Environnement et paysage rural »

COMMISSION ENVIRONNEMENT

COMPTE RENDU DES SUJETS TRAITES LE :

6 juin 2003 AVEC : Monsieur Dubrac, Monsieur Axisa, Madame Fonte
Membres consultants : Monsieur Joannin Robert et Monsieur Fonte Jean-Claude
Madame : Grellier Martine et Madame Aupetit Véronique.

1 ère proposition : « fleurissement des panneaux d'entrée et de sortie du village de Sacierges »

2^{ème} proposition : « pointe communale ancienne grange Pellerin »

3^{ème} proposition : « la mare du Peu »

4^{ème} proposition : Lieu dit « Le Lavoir au Peu »

5^{ème} proposition : Dans le Bourg (croquis joint)

Suite à cette réunion et après réflexion de l'assemblée 2 projets sont retenus pour proposition au Conseil Municipal, lors de la prochaine réunion.

1^{er} projet : Amélioration du bourg : croquis ci-joint

pointe de terrain communal, située derrière le jardin de la salle des fêtes.

Petit terrain en triangle, avec mur existant à rejointoyer. Construction d'un petit muret de pierres sèches de 50 cm environ. Apport de terre neuve, changement de la porte en bois par une porte en fer forgé, laissant la vue sur le jardin de la salle des fêtes. Plantation d'arbustes et de plantes diverses.

2 projet : Pointe communale face à la grange Pellerin.

L'idée serait d'en faire un espace repos avec un banc sur un terrain gazonné, délimité par des rondins de bois, agrémenté de fleurs.

Le dégagement du fossé est nécessaire par un tubage sur 50 m environ, ainsi que le nettoyage et l'aménagement du carrefour par le débroussaillage du terrain face à celui-ci (vu avec le cadastre, la pointe et le terrain appartiennent à la commune) . L'entretien de cet espace vert serait entretenu avec la participation des bénévoles du peu, Messieurs, GERARD Alain, MEUNIER Marc, FONTE Jean-Claude

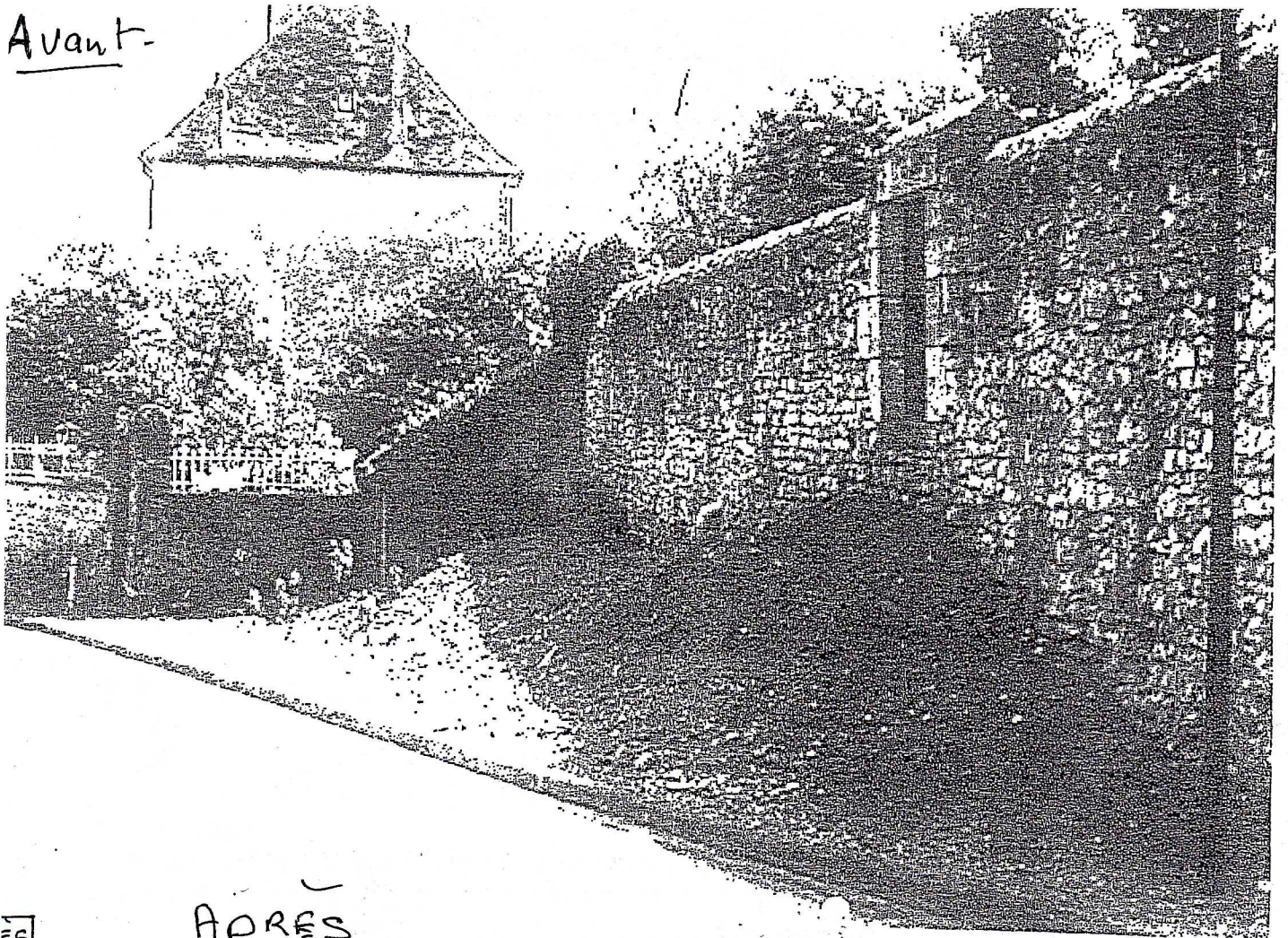
- Demande d'accord à Monsieur Le Maire pour le nettoyage du lavoir du Peu, ainsi que du terrain communal pour le défricher avec l'aide de cantonniers, pour le débroussaillage de ce terrain, les bénévoles du peu engagent leur participation.

CHARTRE ETABLIE ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMISSION :

SACIERGES SAINT MARTIN « VILLAGE »

COMMISSION « Environnement et Paysage Rural »

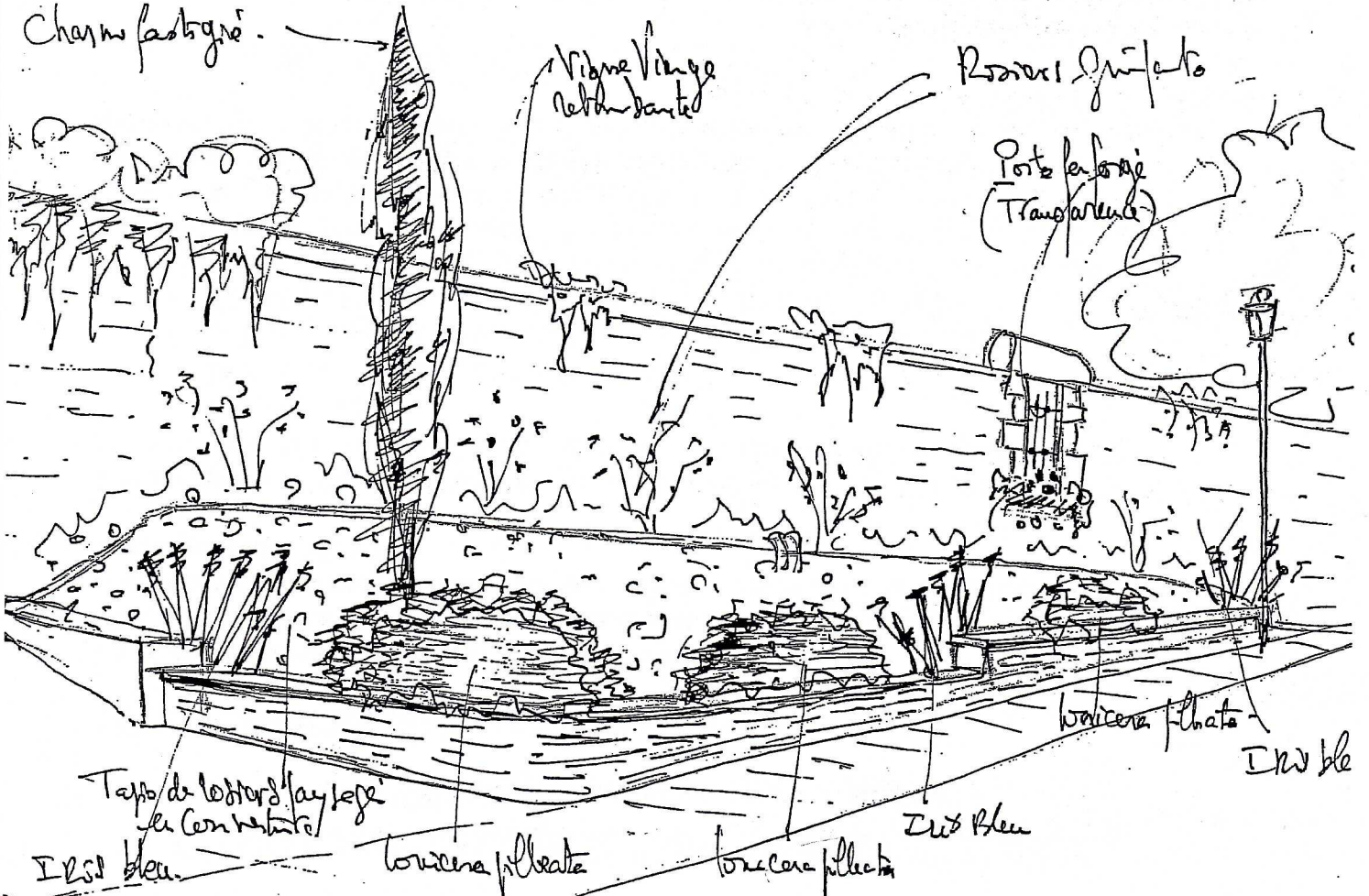
Avant.



ES

APRES

Charme fastoqué.



Vigne vierge
reboisée

Rosier grimpant

Porte fer forgé
(Transparente)

Tapis de lotus / paysage
de Corbusier

Les bleu

lourde fillette

lourde fillette

Les bleu

lourde fillette

Les bleu

SACIERRES Prunier

"Habillage mur de soutènement"
(Annieu maître)

RS / Juin 2003